

SEANCE DU 9 Juin 2023

Le conseil municipal s'est réuni en séance publique, à la Mairie, le 9 juin 2023, à 14 heures, sous la présidence de Monsieur Marc SASSO, Maire, suite aux convocations adressées le 5 juin 2023.

Étaient présents : CHAPON Jackie, Mme CHIFFE Nathalie, Mme Sylvie MALPLAT, Mme Michèle VANKERBERGHEN, Mme WISNIEWSKI Martine, M. SASSO Marc.

Absents excusés : M. BRUN Stéphan, Mme Sabrina FIANDACA, M. CHIFFE Jean-Pierre a donné procuration à Mme CHIFFE Nathalie.

Mme WISNIEWSKI Martine est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 17 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite passé à l'ordre du jour.

Délibérations

Constitution d'une Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF)

Suite aux diverses réunions de présentation et de discussion préalable à mise en œuvre d'un d'Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental, le conseil municipal demande à la Présidente du conseil départemental du Gard d'instituer, conformément aux dispositions du 1^{er} alinéa de l'article L121-4 du code Rural, une commission intercommunale d'aménagement foncier (CIAF) regroupant les communes du Chambon et de Sénéchas pour la mise en œuvre d'un aménagement foncier AFAFE ou d'une opération d'échange de terrains et cessions de parcelles dans le cadre d'un périmètre d'aménagement foncier.

Le conseil municipal après en avoir délibéré se prononce, à l'unanimité, pour la demande de création d'une CIAF à la Présidente du conseil départemental.

Convention de prêt à titre gratuit d'un terrain à la commune du Chambon

La commune du Chambon, dans un souci de préservation du patrimoine communal et à la demande des habitants du hameau, souhaite procéder à la réédification d'un calvaire en pierre surmonté d'une croix en fer au hameau de Tarabias.

Ce calvaire était initialement édifié sur la parcelle section B n°929 a été effondré en octobre 2014. Du fait d'un litige avec un riverain qui revendique la propriété de cette parcelle, il ne peut être édifié sur ce terrain.

Le Maire a donc cherché un terrain disponible à proximité. Le seul terrain étant celui des conjoints Mollier qui ont été contactés et ont accepté le prêt d'une parcelle située lieudit « le plo » section B n°136.

La convention de prêt a été rédigée par maître Bigonnet avocat de la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré se prononce à l'unanimité pour cette réédification et la convention y afférent.

Subventions

- L'association *Les Chats libres des hautes Cèvennes* de Génolhac qui intervient sur les soins et la stérilisation des chats fait une demande de subvention. Le budget a été demandé à l'association qui n'a pas répondu à ce jour. La demande sera étudiée dès réception des documents demandés.

- L'association du ski club de Génolhac fait une demande de subvention. Le bilan de la saison écoulé a été fourni. Le conseil municipal après en avoir délibéré se prononce à l'unanimité pour l'octroi d'une subvention de 150 €

Travaux

La réfection du mur derrière le tennis, détruit lors des inondations du 4 octobre 2021 a démarré. C'est l'entreprise de Maxime Banastier qui le réalise.

Un W-C public a été réalisé au camping par les agents communaux. Une clôture sera réalisée également en régie.

Questions diverses

Comptabilité M57

Le responsable de la direction générale des finances publiques a donné un avis favorable au passage de la commune à la comptabilité M57 au 1^{er} janvier 2024. Cet avis sera mentionné dans la délibération y afférent.

Camping

Une visite de contrôle des conditions de mise en sécurité des occupants des terrains de camping et de caravaning a eu lieu le 15 mai 2023. Suite à cette visite, la sous-commission départementale pour la sécurité des campings a donné un avis défavorable avec des prescriptions à prendre en compte immédiatement. La notification sera également adressée à Aires Services. La commune va réaliser les travaux lui incombant avant l'ouverture de la saison estivale.

Défibrillateur

Un devis pour l'installation de deux défibrillateurs (camping et local des chasseurs) a été demandé à la SARL médicale assistance, il s'élève à 4216,80 € TTC.

Un devis pour la maintenance du défibrillateur existant à la salle polyvalente a été demandé auprès de BIOMC médical, il s'élève à 68,40 €.

Le conseil municipal donne, à l'unanimité, son accord sur ces deux devis.

Formation utilisation du défibrillateur et gestes premiers secours.

Une formation aux gestes de premiers secours et utilisation d'un défibrillateur pour le personnel communal, les élus et les responsables d'association sera organisée le cout prévisionnel annoncé est de 490 € pour 2x2 heures pour 10/12 personnes, coût à confirmer par devis.

Une deuxième cession pourrait être ouverte à la population avec une participation pécuniaire restant à définir.

Une tondeuse autoportée a été acquise.

Terrain de tennis

Le grillage entourant le terrain est distendu, il devra être retendu par les agents communaux.

Le panneau d'interdiction de jouer au ballon sur le tennis devra être reposé.

Plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 15 h 30